

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 1^{er} août 2022**

Date de convocation :
27 juillet 2022

Nombre de membres :

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 13

POUR : 13
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

N° 5947

OBJET :

**ACHAT DE MATERIEL
INFORMATIQUE**

L'an deux mil vingt-deux, 1er août à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint Just-Sauvage, sous la Présidence de Monsieur Bruno MARTIN, Maire.

Étaient présents : M. MARTIN, Mme BRUN, Mme CHARLOIS, M. METIN, Mme MICHEL, M. BERTIN, M. GAVROY, Mme FRENOY, M. GRUAT, Mme DHOTEL, Mme LOPEZ, Mme PASQUIER formant la majorité des membres en exercice pouvant valablement délibérer.

Excusés : M. PERRIER, Mme PROTAT DEFRANCE

Absents : M. FEVRE

Pouvoir : de M. PERRIER à Mme DHOTEL

Secrétaire de séance : Mme Chantal MICHEL

Monsieur le maire informe le matériel informatique de la mairie a besoin d'être renouvelé (capacité de mémoire insuffisante, plus de mise à jour possible pour certaines fonctionnalités...).

La société JVS a chiffré le remplacement des 2 ordinateurs de l'accueil, ainsi que des écrans supplémentaires, souris ergonomique, pack office 2021, antivirus, maintenance, installation. Les 2 anciennes unités centrales du secrétariat seront réinstallées dans d'autres bureaux, pour une utilisation bureautique et non pour les logiciels professionnels.

Le montant du devis actualisé est de 3 265,20 € TTC pour le matériel et son installation, et de 627,07 € pour la maintenance, le système d'environnement de travail et antivirus.

Le conseil **accepte à l'unanimité** les devis présentés de la société JVS.

Extrait certifié conforme aux registres des délibérations

Fait à Saint Just-Sauvage, le 02 août 2022

Le Maire

Bruno MARTIN

